

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mai 2020

Délibération n°2020-07 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2020

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2020 présenté.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 19	Pour : 22
Procurations : 3	Contre : 0
Votants : 22	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 14 mai 2020

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

Pièce jointe : Procès-verbal du conseil d'administration de l'ENS du 13 mars 2020.

Mise en ligne le : 18 mai 2020

Réunion du conseil d'administration

13 MARS 2020

Projet de procès-verbal

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent (visioconférence)	N. CHÉRON	Présent (visioconférence)
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente (visioconférence)

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
E. MULLER	Procuration à C. CALAME	C. CALAME	Présente
J.H. GRASSET	Procuration à P. GALY		
C. STUCKEL	Procuration à P. GALY		

Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS		Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
P. GALY	Présente	S. MANET	Procuration à J.-L. HALPERIN
		C. BERLERIN (suppl.)	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. CASSIN	Procuration à M. CREPON	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Procuration à F. HARTOG	J.-F. PINTON	Absent
J. KHALFA	Procuration à F. HARTOG	L. ENGEL	Présente
M. LAIGNEAU	Procuration à J.-Y. MERINDOL	M. PITTET	Présente
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Procuration à M. PITET
J.-M. GUÉHENNO	Présent (visioconférence)	X. LAZARUS	Absent
S. ISRAEL	Absent		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
M. MÉZARD	Présent (visioconférence)
F. WORMS	Présent (visioconférence)
A. CHRISTOPHE	Présente (visioconférence)
L. CORVELLEC	Présente (visioconférence)
N. DAIRÉ	Présente (visioconférence)

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
D. BUTIGIEG	Présente (visioconférence)
R. CARUANA	Présent
C. LORENZI	Présent (visioconférence)
L. BEAUCHET	Présent
E. SORDET	Présente

Ont également assisté à la séance :

P. GOSSELIN, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

I. LE LOROUX, commissaire aux comptes (visioconférence)

M. ANDROUIN, S. MAGONTIER

ORDRE DU JOUR

I.	Procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2019 (vote)	4
II.	Points financiers	4
1.	Compte financier de l'ENS 2019 (vote)	4
2.	Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 (vote).....	6
III.	Points formation/scolarité	7
1.	Numerus clausus normaliens étudiants promotion 2020 (vote)	7
IV.	Points administratifs.....	8
1.	Désignation du représentant de l'École normale supérieure au conseil d'administration de l'ENS Lyon	8
V.	Point sur le coronavirus.....	8

La séance est ouverte à 9 heures.

François HARTOG explique que compte tenu de l'épidémie de Covid-19, le conseil d'administration doit faire face à une situation exceptionnelle, qui le rend inédit à la fois par son format et par son déroulement. Malgré le contexte, il a été décidé de le maintenir, car le report de certains votes aurait créé des difficultés supplémentaires. L'ordre du jour a néanmoins été adapté et allégé. Tous les points initialement prévus qui ne pourront pas être traités seront reportés à une séance dont la date ne peut malheureusement pas être fixée pour le moment.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2019 (vote)

En page 10, **Frédérique FLECK** souhaite revenir sur l'une de ses interventions concernant les recrutements sur postes fixes. Elle précise que sa remarque ne visait pas spécifiquement le DSA mais l'ensemble des départements, qui ont besoin de ces postes pour préserver leur attractivité.

François HARTOG s'engage à ce que cette modification soit prise en compte.

Sous réserve de l'intégration de ces remarques, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

Nombre de votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
-------------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

II. Points financiers

Compte financier de l'ENS 2019 (vote)

Nicole DAIRÉ indique que des échanges avec les membres élus ont eu lieu en amont de la séance. Ceux-ci ont conduit à effectuer deux modifications dans le rapport, pour apporter des précisions sur les recettes globalisées et supprimer une phrase qui pouvait prêter à confusion sur la politique d'emploi de l'École.

Le taux de réalisation du plafond d'emploi s'élève à 95 % sur le plafond d'État et à près de 91 % sur le plafond de ressources propres. La sous-consommation sur ce dernier est classique, car elle correspond à la difficulté d'estimer l'activité sur les contrats de recherche.

Le taux de réalisation approche 100 % sur les recettes globalisées. L'écart est assez marqué sur les recettes fléchées, toujours compte tenu de la difficulté de prévoir l'activité sur les contrats de recherche.

Un important travail d'analyse des recettes globalisées, qui constituent la marge de manœuvre de l'établissement, a été mené en 2019. Il faudra s'assurer de maintenir les encaissements tout au long de l'année, car des tensions fortes pourraient intervenir sur des dépenses de fonctionnement pourtant incompressibles comme la sécurité, le nettoyage, les fluides, etc.

Pour les dépenses d'investissement et les dépenses liées aux contrats de recherche, les prévisions sont supérieures à la capacité de l'École à les réaliser. L'ENS s'est engagée dans une démarche de rénovation de son patrimoine immobilier conforme à ses moyens financiers. Néanmoins, pour un certain nombre de raisons liées à des procédures administratives ou à des contingences techniques, les chantiers prennent souvent du retard.

A l'avenir, il faudra certainement être plus réaliste dans la programmation des travaux. L'adaptation des calendriers permettra aux services de travailler de manière un peu plus sereine.

Pour 2019, le solde budgétaire s'établit à 1,6 million d'euros. La variation de trésorerie globale atteint 2,5 millions d'euros, car elle intègre des opérations pour compte de tiers. Le résultat patrimonial de l'exercice est de 1,8 million d'euros et la capacité d'autofinancement de 2,7 millions d'euros. Cette dernière est en recul par rapport aux années précédentes à cause de reprises de provisions. Enfin, le fonds de roulement représente 24 millions d'euros, ce qui correspond à 79 jours de fonctionnement. Il reste à un niveau très satisfaisant.

Les contrats doctoraux spécifiques normaliens ont eu un impact important sur le volume d'activité en 2019. Ils expliquent largement l'augmentation des dépenses de fonctionnement. L'École reçoit une subvention pour charges de service public correspondante mais doit ensuite rembourser les établissements. Il est essentiel de s'assurer tout au long de l'année que ces opérations sont effectivement mises en œuvre pour ne pas créer de décalages.

Frédérique FLECK souhaite avoir confirmation que la phrase supprimée dans le rapport est la suivante : « *La politique de l'emploi visant à compenser des départs de maîtres de conférences par le recrutement de professeurs d'université amplifie la hausse de la masse salariale* ».

Nicole DAIRÉ répond positivement.

Laurence CORVELLEC regrette que malgré les multiples relectures du texte, cette phrase ait été maintenue. Elle explique en effet que celle-ci ne correspond pas à la réalité. Elle a donc été supprimée dans la dernière version du rapport. Les raisons qui expliquent l'augmentation de la masse salariale sont détaillées en page 32 et ne sont pas liées à la compensation de départs de maîtres de conférences par des recrutements de professeurs d'université.

Frédérique FLECK prend acte du fait que l'explication fournie dans cette phrase était infondée mais souhaite avoir des éléments chiffrés sur ces départs et ces recrutements.

Laurence CORVELLEC reconnaît qu'elle ne dispose pas de ces données, qui figureront toutefois dans le bilan social qui sera soumis aux instances au mois de juin prochain.

Jean-Marie GUÉHENNO note que le taux d'exécution n'est que de 34 % sur les ressources propres fléchées. Il s'enquiert des raisons d'un tel décalage par rapport aux prévisions.

Nicole DAIRÉ indique que cet écart est lié à la surestimation des dépenses, qui entraîne mécaniquement une surestimation des recettes dans les contrats de recherche.

Jean-Louis HALPÉRIN demande si des directives seront données pour une programmation plus réaliste.

Nicole DAIRÉ estime que les conséquences de la réforme budgétaire n'ont pas encore été totalement tirées. Désormais, la consommation des crédits sur l'exercice n'est plus obligatoire. Les contrats de recherche sont majoritairement pluriannuels et les recettes sont fléchées. Elles peuvent donc être étalées dans le temps, en fonction des besoins réels. Pour autant, un certain nombre de décalages continueront à perdurer du fait des incertitudes sur le déroulement de l'activité. Celles-ci peuvent notamment être dues à des délais de recrutement.

Isabelle LE LOROUX présente le rapport du commissaire aux comptes. Elle précise que son intervention s'est déroulée dans des conditions normales et n'a pas été affectée par l'épidémie de Covid-19. Elle se conclut sur une certification avec une réserve pour limitation.

Depuis le 31 décembre 2016, l'applicatif de gestion des immobilisations n'est plus utilisé au sein de l'École. Il devait être remplacé mais le nouvel outil n'a toujours pas été mis en service. Pour le moment, le suivi n'est effectué que sur des tableaux Excel. Le montant global ne soulève pas de difficultés particulières. Néanmoins, il est impossible de mener des travaux permettant de vérifier

IV. Points administratifs

Désignation du représentant de l'École normale supérieure au conseil d'administration de l'ENS Lyon

Laurence CORVELLEC rappelle que le conseil d'administration avait désigné Marc Mézard pour siéger au conseil d'administration de l'ENS Lyon. Une nouvelle désignation des personnalités extérieures est toutefois nécessaire suite à l'annulation contentieuse du règlement intérieur de l'ENS Lyon et à la publication d'un nouveau règlement intérieur par arrêté ministériel.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la désignation de M. Marc MÉZARD comme représentant de l'École normale supérieure au conseil d'administration de l'ENS Lyon.

Nombre de votants : 22

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 3

V. Point sur le coronavirus

Marc MÉZARD indique que la situation est totalement exceptionnelle, d'autant plus qu'un certain nombre de membres de l'équipe de direction de l'École se sont retrouvés soit contaminés, soit en quarantaine dans le cadre des mesures de prévention coordonnées par l'agence régionale de santé, et visant à éviter la propagation de l'épidémie. L'ENS a toutefois pu fonctionner normalement au cours des derniers jours. Des contacts très étroits ont eu lieu avec les autorités ministérielles et sanitaires, de manière à s'inscrire dans le cadre d'une politique coordonnée.

Jusqu'au 12 mars, la consigne était d'assurer au maximum la continuité des activités, tant qu'elles restaient compatibles avec les mesures d'éloignement social. Dans ce cadre, toutes les manifestations et conférences conduisant à des rassemblements de grands groupes de personnes ont été annulées. Tout a par ailleurs été mis en œuvre pour être en mesure de proposer une offre de formation en ligne le plus rapidement possible. Des expériences ont déjà été lancées dont les résultats sont partagés entre les départements. L'enjeu consiste à disposer d'un dispositif opérationnel dès le 16 mars pour s'adapter à la fermeture des établissements que vient d'annoncer le président de la République.

Des précisions sur les modalités de fermeture de l'École seront connues dans les prochaines heures. A ce stade, il reste encore beaucoup d'inconnues, notamment sur la continuité des activités de recherche, sur l'internat, sur le fonctionnement des bibliothèques et du restaurant, etc.

Des messages ont régulièrement été adressés à l'ensemble de la communauté normalienne ces derniers jours. Il est prévu de conserver une communication très fréquente dans les prochains jours. Une page intranet est actualisée quotidiennement. En outre, une page internet récapitule toutes les mesures mises en place.

Laurence ENGEL indique que la BNF est confrontée aux mêmes difficultés : une incertitude demeure sur le champ de la fermeture de la BNF, qui pourrait concerner le public ou être totale.

Marc MÉZARD estime que la fermeture de l'ENS entraînera le passage des cours en ligne, mais la poursuite ou non des activités de recherche reste encore incertaine. Des précisions devraient être apportées par le gouvernement dans les prochaines heures.

Jean-Louis HALPÉRIN indique que des inquiétudes sont formulées par un certain nombre d'agents en charge de l'accueil du public ou ayant été en contact avec des membres de la direction. Le personnel du restaurant a également souhaité exercer son droit de retrait. Il faudrait que le restaurant soit fermé le plus rapidement possible.

Marc MÉZARD confirme qu'une décision concernant la fermeture du restaurant interviendra dans les prochaines heures, en accord avec les instructions gouvernementales. Aucune consigne n'avait été donnée pour le fermer jusqu'à présent. La politique doit impérativement être coordonnée au niveau national. En effet, des mesures qui peuvent paraître simples et de bon sens à une échelle locale peuvent avoir des conséquences plus négatives lorsqu'elles sont vues globalement.

S'agissant des personnes qui ont pu être en contact avec la direction, une enquête minutieuse a été menée par l'Agence régionale de santé pour les identifier et leur indiquer les mesures à prendre.

Frédérique FLECK souligne qu'il faut distinguer la décision d'éventuellement fermer le restaurant et l'exercice du droit de retrait pour danger grave et imminent. Elle signale que le personnel aurait voulu faire valoir ce dernier et qu'il en aurait été dissuadé. Elle souhaite donc avoir des précisions à ce sujet et évoque par ailleurs la problématique de la bibliothèque. Les protections pour les agents d'accueil, qui touchent pourtant les cartes et les livres, semblent extrêmement limitées, surtout si la fréquentation augmente, au moins pour les internes, suite à la suspension des cours. Pour ce qui est de la loge du 45 rue d'Ulm, l'installation d'un hygiaphone au lieu de la fenêtre coulissante pourrait être plus sécurisante. A plus long terme, des travaux pourraient être envisagés. Enfin, des précisions semblent nécessaires pour les personnes qui auront des enfants à garder et pour les personnes dont les services fermeront.

Jean-Yves MÉRINDOL estime que le conseil d'administration n'est pas le lieu pour entrer dans le détail de mesures qui relèvent plutôt du CHSCT. Il est probable que les activités d'enseignement soient suspendues. Pour le moment, les bibliothèques n'ont pas été évoquées mais les annonces évolueront peut-être dans les prochains jours. Il est en tout cas essentiel que les décisions soient coordonnées, pour éviter les incohérences et les inquiétudes qu'elles génèrent.

Emmanuelle SORDET souhaite revenir sur la situation des bibliothèques et en particulier de la bibliothèque Ulm-Jourdan. Dès l'ouverture le matin du lundi 9 mars, des consignes strictes ont été appliquées. Le temps de contact avec le public a été limité à 15 minutes, avec une distance minimale d'un mètre. Les bornes d'accueil sont nettoyées toutes les deux heures. Les ordinateurs, les claviers ou souris le sont trois fois par jour. Le personnel est équipé de gants et doit se laver les mains au moins une fois par heure. Les agents les plus fragiles ont été mis en retrait.

Tout en ayant conscience que le contexte est difficile et que toutes les réponses ne pourront pas être apportées immédiatement, **Pauline GALY** attire l'attention de la direction sur la nécessité de communiquer le plus rapidement possible sur les concours, sur les obligations de présence pour la validation des cours et le maintien des bourses et sur la continuité de l'activité dans les laboratoires pour les doctorants. Même en cas de fermeture de l'École, il est indispensable de tenir compte des spécificités des disciplines et de maintenir les cultures cellulaires vivantes pour préserver les thèses en cours.

Laurence CORVELLEC indique que des travaux sont en cours avec les départements pour définir le plan de continuité d'activités (en cas d'arrêt ou de fermeture) et tenir compte des besoins spécifiques. En ce qui concerne les bourses, des mesures globales seront forcément prises au niveau national en cas de suspension des cours. A ce jour, aucune information ne peut être communiquée sur les concours.

Il est compliqué d'apporter des précisions sur la situation du personnel notamment pour ceux qui devraient assurer la garde de leurs enfants ou dont les activités ne pourraient pas être effectuées à distance tant que les modalités de fermeture de l'École n'auront pas été définies.

La loge du 45 rue d'Ulm n'a, quant à elle, pas été conçue pour faire face à la situation actuelle. Toutes les consignes sanitaires reçues des tutelles ont systématiquement été appliquées dans les bibliothèques. Enfin, pour le restaurant, les équipes étaient très inquiètes et une réunion a été

organisée pour présenter les mesures de prévention à mettre en place. Le droit de retrait s'inscrit dans un cadre juridique particulier qui leur a été rappelé.

Jean-Louis HALPÉRIN souhaite que le compte rendu de la dernière réunion du CHSCT soit rapidement diffusé.

Laurence CORVELLEC indique qu'il est en cours de rédaction mais que par de nombreux aspects, les échanges qui ont eu lieu sont d'ores et déjà obsolètes.

La séance est levée à 11 heures.